

[View this email in your browser](#)



**FAIRNESS** COMMISSIONER  
COMMISSAIRE À L'ÉQUITÉ

## Newsletter - July 2021 Edition

### Ontario Professional Regulators and the Public Interest

As part of their self-regulatory responsibilities, professional regulators are required to uphold the public interest. Both regulators and the government can be said to share the public interest space. The term “public interest” has been defined to mean “the welfare and well-being of the general public”. Scholarly reviews on the subject have concluded that this concept is inherently nebulous in nature and that what constitutes the public interest often lies in the eyes of the beholder<sup>[1]</sup>.

I wanted to share with you several perspectives on this important, and much discussed, concept. I hope that they will provide some food for thought.

Understandably, professional regulators tend to equate this concept principally with safeguarding public health and safety. There is a clear legislative recognition, however, that professional regulators, including health colleges, must also fulfill certain labour-market imperatives in exchange for exercising their public-interest mandates.

For example, section 2.1 of Schedule 2 of the *Regulated Health Professions Act, 1991*, specifies that:

*“It is the duty of the [health] College to work in consultation with the Minister to ensure, as a matter of public interest, that the people of Ontario have access to adequate numbers of qualified, skilled and competent regulated health*

*professionals*". [emphasis added]

The Office of the Fairness Commissioner believes that, to register an adequate stream of professionals, regulators must continue to promote fair, efficient and client-centered registration processes. It is critical that registration pathways proceed expeditiously both in normal times and during emergency periods, such as pandemics. Regulators need to ask themselves whether their registration time standards are ambitious enough and to ensure that they are proactively monitored and benchmarked. They also need to ensure that their organizations – and the third-party service providers with which they contract – are properly resourced to meet these standards.

The need to focus on timely registration is not just an afterthought. The available statistics indicate that Ontario's workforce is aging. Everyone agrees that the province requires trained workers to replenish employees who have retired or are about to leave the workforce.

Newcomers represent an important source of new entrants into the labour market. Net migration (derived from both immigration and inter-provincial movement) is projected to account for a full 83 per cent of all population growth in the province over the 2019 to 2046-time frame<sup>[2]</sup>. This means that only 17 per cent of this growth will come from in-province increases in population.

On this basis, the need to facilitate access to the professions and compulsory trades -- with a focus on removing barriers for internationally trained individuals and those working in other provinces – will increasingly constitute an important component of a strategic labour-market plan.

Within this context, regulators also need to proactively review their registration processes to ensure that they are welcoming to internationally trained applicants. They must take steps to assist those who require specific credentials to complete their registration journeys and to offer encouragement and support to individuals who are falling through the cracks.

The Ontario College of Teachers, for example, has designed its registration processes to be "door openers" as opposed to "door closers". We will feature this regulator's practices later in this publication. As well, regulators should reflect on how to treat situations where applicants may not immediately possess all the pre-requisites necessary for registration. Provisional license arrangements and giving candidates "the benefit of the doubt" should be actively explored.

Regulators must also guard against the temptation to reflexively assert the existence of public health and safety risks, as barriers to more liberal registration practices, without data that supports these statements. A reliance on this thinking can lead to missed opportunities for establishing creative and innovative ways to move qualified applicants to the finish line.

Professional regulators exercise some of the most challenging regulatory mandates in the province. They must regularly balance complex, and sometimes contradictory, public policy objectives. They have achieved some remarkable successes, most recently in addressing Covid-19 challenges. It is important, however, for them to reflect on what the public interest means both within their own contexts, and to support broader Ontario societal and economic goals, and to continuously explore new ways to make fair, timely and empathetic registration decisions.

---

[1] The Institute of Chartered Accountants in England and Wales, Acting in the Public Interest: A Framework for Analysis, 2012, reprinted in 2018

[2] Ontario Ministry of Finance, Ontario Population Projections Update, 2019-2046, October 2020

---

## A Spotlight on Innovative/Best Practices

As Ontario addresses the realities of globalization and the fierce competition for skilled talent, it is critical that professional regulators establish fair and efficient licensing and/or certification processes that allow individuals to practice in their chosen professions or trades in an expeditious fashion.

This month, the OFC is spotlighting the innovative/best practices of two regulators, the Ontario College of Teachers and the College of Dental Technologists of Ontario. Both these organizations have cultivated approaches designed to materially assist internationally trained applicants to achieve their ambitions.

---

## The Ontario College of Teachers: Breaking Down Barriers

The Ontario College of Teachers (the college or OCT) licenses more internationally educated teachers than any other jurisdiction in Canada. It has registered teachers from more than 120 countries, from Afghanistan to Zimbabwe. The college welcomes internationally educated teachers and has established several practices to ensure that it reviews each application thoroughly to determine whether an individual can be licensed. The OCT's registration processes are responsive, flexible, applicant-informed and evidence-based. These are some of the hallmarks of a modern regulator.

### *Addressing Communication-based Challenges*

The college has determined that adequate communications about registration requirements constitutes a major challenge for the licensure of internationally educated teachers. To address this barrier, and to further assist applicants, the college has dedicated an entire section in its website for internationally educated teachers. There, it carefully explains the relevant registration requirements and provides country-specific information on where to obtain necessary documents. The website also contains an extensive Frequently Asked Questions (FAQ) section.

The college also employs various communications strategies to maximize its reach and to disseminate information in accessible formats. Among other things, it has: posted an online video on YouTube to describe its application process to assist candidates to complete their applications;

- hosted in-person presentations for Ontario community agencies, newcomer groups and cultural or ethnic associations to explain teacher registration requirements;
- provided an online application system that is available 24/7, making it easy for applicants to apply from anywhere in the world; and
- set up a client services unit that responds by phone, email and/or social media to questions from applicants.

### *Dealing with Document-related Issues*

Many internationally trained applicants experience difficulty in obtaining the documentation required for licensure from their home countries. To assist these individuals, the college has developed a registration guide that carefully outlines the requirements pertaining to each document, and a website that contains country specific information about where to obtain a Statement of Professional Standing. This broad topic is also a subject canvassed in the YouTube video and during in-person sessions.

The college also provides an explanation of alternative documentation processes to assist individuals who experience difficulty in accessing the standardized documents. In addition, the OCT will write "intervention letters" on behalf of applicants to institutions when candidates cannot secure relevant documentation in a timely fashion. These letters are often written in the official language of the home jurisdiction to promote ease of communication.

For further information about these processes, please contact Linda Zaks-Walker at [lzakswalker@oct.ca](mailto:lzakswalker@oct.ca).

# The College of Dental Technologists of Ontario's Orientation and Self-Assessment Tools

Over the past three years, the College of Dental Technologists of Ontario (CDTO) has led the development of a national credential evaluation and competency assessment process for aspiring dental technology professionals who wish to practice in Canada.

The hallmark of this approach involves an easily accessible orientation web page, which contains pre-arrival information for those contemplating a move to Canada. This website incorporates a suite of Orientation and Self-Assessment Tools (OSAT), and related resources, to help applicants navigate the registration process to achieve their goals.

The following client-centric resources are especially noteworthy:

- *A Cost Estimator*, which is an interactive tool that helps applicants determine the costs that they would typically incur to practice as a regulated dental technologist on Canada.
- *A Credential Self-Evaluation Tool*, which helps those who have not graduated from an approved dental technology program to assess how closely their education and experience meets Canadian requirements. (This is the same tool that trained credential evaluators would employ when assessing candidate transcripts, syllabi, experiential hours and overall knowledge. By completing this tool, applicants can identify their strengths, areas for improvement and ways to address gaps before initiating the formal application process).
- *A Knowledge-Based Assessment (KBA)* practice tool that helps candidates identify entry-to-practice competency gaps and to then access resources to allow them to address these deficiencies. (This step can be taken before the applicant initiates the formal application process or takes the KBA examination).

The OSAT toolbox is highly innovative as it allows internationally trained professionals to complete entry to practice requirements in their home countries. It also reduces costs for applicants and helps them begin to practice in their field soon after they immigrate to Canada. The OSAT tools are available for review on the Canadian Alliance of Dental Technology Regulator's website at : <https://cadtr-acordt.com/osat/>. For further information about these processes, please contact Paola Bona at [pbona@cdto.ca](mailto:pbona@cdto.ca)

If your organization would like to feature an innovative or best practice in this publication, please contact Zalina Dusoruth at [Zalina.dusoruth@ontario.ca](mailto:Zalina.dusoruth@ontario.ca).

# Bulletin DU BCE- JUILLET 2021

## Les organismes de réglementation professionnels de l'Ontario et la notion d'intérêt public

Dans le cadre de leurs responsabilités en matière d'autoréglementation, il incombe aux organismes de réglementation professionnels de veiller à l'intérêt public. On peut dire que les organismes de réglementation et le gouvernement se partagent le domaine de l'intérêt public. Le terme « intérêt public » est défini comme « le bien-être du grand public ». Les revues savantes sur le sujet concluent que cette notion est intrinsèquement nébuleuse, ce qui en relève étant bien souvent tributaire du point de vue[1].

Je tenais à vous faire part de plusieurs perspectives sur cette notion importante et fort débattue. J'espère qu'elles vous donneront matière à réflexion.

Naturellement, les organismes de réglementation professionnels ont tendance à assimiler cette notion à la protection de la santé et de la sécurité du public. Pourtant, la législation indique clairement que les organismes de réglementation professionnels, notamment les ordres de professionnels de la santé, doivent également satisfaire à certains impératifs du marché du travail en contrepartie de l'exercice de leur mandat d'intérêt public.

À titre d'exemple, l'article 2.1 de l'annexe 2 de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* précise :

*« Il incombe à l'ordre de travailler en consultation avec le ministre pour veiller à ce que, dans l'intérêt public, la population de l'Ontario ait accès à un nombre suffisant de membres d'une profession de la santé réglementée qui soient qualifiés et compétents. »* [soulignement ajouté]

Le Bureau du commissaire à l'équité (BCE) estime que pour inscrire un flux suffisant de professionnels, les organismes de réglementation doivent impérativement continuer de favoriser des processus d'inscription équitables, efficaces et axés sur les candidats. Il est essentiel que la progression sur les parcours d'inscription soit diligente, en temps normal comme en période d'urgence, telle qu'une pandémie. Les organismes de réglementation doivent se demander si leurs normes en matière de délai d'inscription sont suffisamment ambitieuses et faire en sorte qu'elles fassent l'objet d'un suivi et d'un étalonnage proactifs. Ils doivent aussi veiller à ce que leurs organismes, ainsi que les

fournisseurs tiers avec lesquels ils passent des contrats, disposent des ressources leur permettant de respecter ces normes.

La nécessité de mettre l'accent sur l'opportunité de l'inscription n'est pas qu'une réflexion après coup. Les statistiques disponibles indiquent que la main-d'œuvre de l'Ontario vieillit. Tout le monde convient que la province a besoin de travailleurs formés pour remplacer les employés qui prennent leur retraite où qui s'apprêtent à quitter la population active.

Les nouveaux arrivants constituent une source importante d'entrants sur le marché du travail. Selon les projections, la migration nette (découlant de l'immigration et de la circulation interprovinciale) représentera non moins de 83 p. 100 de l'ensemble de la croissance démographique de la province sur la période de 2019 à 2046[2]. Cela signifie que seuls 17 p. 100 de cette croissance proviendront d'augmentations intraprovinciales de la population.

Dans ces conditions, la nécessité de faciliter l'accès aux professions et aux métiers à accréditation obligatoire, en mettant l'accent sur l'élimination des obstacles pour les particuliers formés à l'étranger et pour ceux travaillant dans d'autres provinces, constituera une composante de plus en plus importante de la planification stratégique du marché du travail.

Dans ce contexte, les organismes de réglementation doivent en outre procéder à un examen proactif de leurs processus d'inscription afin de s'assurer qu'ils sont favorables aux candidats formés à l'étranger. Ils doivent absolument prendre des mesures pour aider ceux qui ont besoin de titres de compétences spécifiques afin d'achever leur parcours d'inscription et pour offrir encouragement et soutien aux particuliers qui passent entre les mailles du filet.

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, par exemple, a conçu ses processus d'inscription comme des « clés » plutôt que comme des « verrous ». Les pratiques de cet organisme de réglementation vous seront présentées plus loin dans ce bulletin. Par ailleurs, les organismes de réglementation devraient réfléchir à la façon de traiter les situations où les candidats ne possèdent pas d'emblée tous les prérequis à l'inscription. La possibilité d'accorder des permis provisoires ou le « bénéfice du doute » aux candidats devrait être activement étudiée.

Les organismes de réglementation doivent également résister à la tentation de considérer les risques existants pour la santé et la sécurité publiques comme des obstacles à l'adoption de pratiques d'inscription plus libérales, et ce, sans données pour étayer de telles considérations. Un tel schéma de pensée est susceptible de conduire à manquer des occasions de mettre en place des façons créatives et innovantes de faire franchir la ligne d'arrivée aux candidats compétents.

Les organismes de réglementation professionnels exercent certains des mandats de réglementation les plus délicats de la province. Ils doivent régulièrement trouver un équilibre entre des objectifs complexes, parfois contradictoires, en matière de politiques publiques. Ils ont remporté de remarquables succès, dernièrement en relevant les défis liés à la COVID-19. Toutefois, il est primordial qu'ils réfléchissent à la signification de l'intérêt public aussi bien dans leur propre contexte que dans le but d'appuyer les objectifs sociétaux et économiques généraux de l'Ontario, et qu'ils continuent d'explorer de nouveaux modes de prise de décisions équitables, opportunes et empathiques en matière d'inscription.

---

[1] Institute of Chartered Accountants in England and Wales, Acting in the Public Interest: A Framework for Analysis, 2012, réimprimé en 2018.

[2] Ministère des Finances de l'Ontario, Projections démographiques pour l'Ontario, 2019-2046, octobre 2020.

---

## **Pleins feux sur les pratiques novatrices ou exemplaires**

Tandis que l'Ontario fait face aux réalités de la mondialisation et de la concurrence féroce à l'égard des talents spécialisés, il est vital que les organismes de réglementation professionnels mettent en place des processus de délivrance de permis et/ou d'accréditation qui permettent aux particuliers d'exercer diligemment leur profession ou leur métier de prédilection.

Ce mois-ci, le BCE braque les projecteurs sur les pratiques novatrices ou exemplaires de deux organismes de réglementation : l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et l'Ordre des technologues dentaires de l'Ontario. Ces deux organismes ont cultivé des approches conçues pour apporter une aide substantielle aux candidats formés à l'étranger en vue de concrétiser leurs ambitions.

---

## **L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario : éliminer les obstacles**

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (ci-après l'ordre ou l'OEEO) agrée davantage d'enseignants formés à l'étranger que toute autre



instance au Canada. Il inscrit des enseignants originaires de plus de 120 pays, de l'Afghanistan au Zimbabwe. L'ordre accueille les enseignants formés à l'étranger à bras ouverts et a mis en place plusieurs pratiques pour veiller à examiner minutieusement chaque candidature afin de déterminer si un particulier peut être agréé. Les processus d'inscription de l'OEEC sont réactifs, souples, axés sur le candidat et fondés sur des éléments probants. Ce sont certaines des caractéristiques qui dénotent un organisme de réglementation moderne.

### *Résoudre les problèmes de communication*

L'ordre a déterminé que l'insuffisance des compétences en communication constituait un obstacle majeur à l'agrément des enseignants formés à l'étranger. Pour l'éliminer, et apporter une aide supplémentaire aux candidats, l'ordre a consacré une section entière de son site Web aux enseignants formés à l'étranger. Les qualifications pertinentes pour s'inscrire y sont soigneusement détaillées et elle donne des renseignements spécifiques à chaque pays quant à l'obtention des documents requis. Le site Web possède également une section Questions et réponses exhaustive.

De plus, l'ordre recourt à différentes stratégies de communication pour maximiser son rayonnement et diffuser les renseignements dans des formats accessibles. Il a notamment :

- publié une vidéo en ligne sur YouTube décrivant son processus d'inscription afin d'aider les candidats à remplir leur formulaire de demande;
- animé des présentations en personne auprès d'organismes communautaires ontariens, de groupes de nouveaux arrivants et d'associations culturelles ou ethniques, en vue d'expliquer les exigences en matière d'inscription des enseignants;
- mis en place un système de présentation des demandes en ligne, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ce qui permet aux candidats de le faire facilement depuis le monde entier;
- créé un Service à la clientèle qui répond par téléphone, par courriel et/ou dans les médias sociaux aux questions des candidats.

### *Résoudre les problèmes de communication*

De nombreux candidats formés à l'étranger éprouvent des difficultés à obtenir les documents exigés pour s'inscrire auprès de leur pays d'origine. Pour aider ces particuliers, l'ordre a rédigé un guide d'inscription qui décrit minutieusement les exigences concernant chaque document, et créé une page Web qui contient des renseignements propres à chaque pays sur la marche à suivre pour obtenir une attestation de qualifications pédagogiques. Ce vaste sujet est en outre couvert dans une vidéo YouTube et durant les séances en personne.

L'ordre détaille aussi des processus permettant d'obtenir des documents de remplacement pour aider les particuliers qui ont du mal à accéder aux

documents normaux. Enfin, l'OEEEO rédige des « lettres d'intervention » auprès des institutions pour le compte des candidats, lorsqu'ils ne parviennent pas à obtenir les documents requis en temps opportun. Ces lettres sont souvent rédigées dans la langue officielle de l'administration d'origine afin de faciliter la communication.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces processus, veuillez communiquer avec Linda Zaks-Walker en envoyant un courriel à [lzakswalker@oct.ca](mailto:lzakswalker@oct.ca).

---

## Les outils d'auto-évaluation de l'Ordre des technologues dentaires de l'Ontario

Au cours des trois dernières années, l'Ordre des technologues dentaires de l'Ontario a supervisé l'élaboration d'un processus national d'évaluation des titres de compétences et de la compétence des professionnels de la technologie dentaire qui souhaitent exercer au Canada. Cette approche repose principalement sur un site Web d'orientation, facile d'accès, qui contient des renseignements préalables à l'arrivée à l'intention des personnes envisageant de déménager au Canada. Le site Web (en anglais uniquement) comprend une série d'outils d'orientation et d'auto-évaluation, ainsi que des ressources connexes, visant à aider les candidats à s'orienter dans le processus d'inscription et à atteindre leurs objectifs.

Les ressources suivantes, axées sur le candidat, sont particulièrement remarquables :

- Un *outil d'estimation des coûts*, c'est-à-dire une calculatrice interactive qui aide les candidats à déterminer les coûts dont ils devront généralement s'acquitter pour exercer en qualité de technologues dentaires agréés au Canada.
- Un *outil d'auto-évaluation des titres de compétences*, qui aide les personnes qui n'ont pas obtenu leur diplôme en suivant un programme de technologie dentaire agréé à évaluer la mesure dans laquelle leur formation et leur expérience répondent aux exigences canadiennes. (C'est le même outil que celui qu'utiliserait un professionnel de l'évaluation des titres de compétences pour évaluer les transcriptions, les programmes, les heures d'expérience et les connaissances générales des candidats. En utilisant cet outil, les candidats peuvent cerner leurs points forts, les points à améliorer et les moyens de combler les lacunes avant d'entamer le processus d'inscription officiel.)
- Un *outil d'évaluation de la pratique fondé sur les connaissances*, qui aide les candidats à déceler les lacunes en matière de compétence qui pourraient entraver le processus d'accès à la profession, puis leur permet d'accéder à

des ressources visant à combler ces lacunes. (Cette étape peut être accomplie avant que le candidat n'entame le processus d'inscription officiel ou ne passe l'examen fondé sur les connaissances.)

La boîte à outils d'orientation et d'auto-évaluation est tout à fait novatrice, puisqu'elle permet aux professionnels formés à l'étranger de remplir les conditions d'accès à la profession depuis leur pays d'origine. Elle réduit de surcroît le coût pour les candidats et les aide à commencer d'exercer dans leur domaine peu après leur immigration au Canada. Il est possible d'examiner les outils d'orientation et d'auto-évaluation sur le site Web de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la technique dentaire, à l'adresse <https://cadtr-acord.com/osat/>. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces processus, veuillez communiquer avec Paola Bona en envoyant un courriel à [pbona@cdto.ca](mailto:pbona@cdto.ca).

Au cas où votre organisme souhaiterait présenter une pratique novatrice ou exemplaire dans ce bulletin, veuillez communiquer avec Zalina Dusoruth en envoyant un courriel à [Zalina.dusoruth@ontario.ca](mailto:Zalina.dusoruth@ontario.ca).

---

*Copyright © \*2021\* \*Office of the Fairness Commissioner\*, All rights reserved.*

**Our mailing address is:**

595 Bay Street, Suite 1201, Toronto, Ontario

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

---